

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit et transversalité des pratiques juridiques

- Université de Rouen

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master mention *Droit et transversalité des pratiques juridiques* est dispensé à l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion de l'Université de Rouen. Cette formation, plutôt que de s'identifier au droit privé ou au droit public, réunit les deux, ignorant ainsi la distinction classique. Elle a pour objectif de permettre aux étudiants de parfaire leur formation dans le cadre d'une approche résolument transversale du droit.

Ce master s'articule autour de deux spécialités de master 1 (M1) et trois spécialités de master 2 (M2). En M1, les étudiants ont le choix entre la spécialité *Contentieux* et la spécialité *Pratique européenne du droit*, comprenant elle-même deux parcours : *Droit international et européen* (DIE) et *Erasmus Mundus*. En M2, les étudiants retrouvent les spécialités correspondantes : *Contentieux et règlements des différends* (à finalité uniquement professionnelle) et *Pratique européenne du droit* (finalités professionnelle et recherche), comprenant à nouveau les deux parcours distincts de M1. S'y ajoute une troisième spécialité : *Droit du patrimoine et des activités culturelles* (finalités professionnelle et recherche). La spécialité *Pratique européenne du droit* comprend un semestre de mobilité à l'étranger. Certains M2 sont ouverts à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) (*Droit du patrimoine et des activités culturelles*) ou en formation continue (*Contentieux et règlements des différends*). La structure des enseignements et leurs volumes horaires varient selon les spécialités. L'évaluation allie classiquement contrôle continu et examens terminaux.

Les enseignements sont dispensés sur deux campus de l'Université situés à Rouen : le campus du Mont-Saint-Aignan et le campus Pasteur.

Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit et transversalité des pratiques juridiques* de l'Université de Rouen est une formation d'une incontestable originalité dans sa conception - ce qui en fait toute l'attractivité - mais elle conserve plusieurs défauts structurels qui ouvrent autant d'améliorations possibles pour augmenter la cohérence interne.

S'agissant des points forts, les très fortes pluridisciplinarités et transversalité des matières juridiques enseignées justifient pleinement la dénomination de la formation. Cette pluridisciplinarité inscrite dans une démarche de formation nettement innovante et spécifique (avec de l'enseignement à distance par exemple), voire unique, lui donne sa très forte spécificité. Chaque spécialité présente une originalité qu'il faut valoriser : la dimension « règlement alternatif des différends » très développée dans la spécialité *Contentieux* ou encore « gestion de patrimoine » dans la spécialité *Droit du patrimoine et des activités culturelles*.

Le point faible principal de la formation est le revers de ce qui précède. Si les formations préexistantes réunies dans ce master sont reliées par l'idée force de transversalité, leur réunion ne va pas au-delà. Il faut relever une absence de cohérence globale et de cohésion dans l'architecture générale du master et dans la définition même des objectifs. Les trois spécialités manquent nettement de liens entre elles. Se dégage ainsi fortement l'impression qu'ont été regroupées sous une même bannière diverses formations qui demeurent hétérogènes, ce qui se retrouve jusque dans la présentation des fiches RNCP. Il y a davantage juxtaposition qu'articulation de spécialités différentes autour d'une logique et d'un axe de formation commun : chaque M2 *Contentieux et règlements des différends* et *Pratique européenne du droit* poursuit logiquement mais séparément son M1 spécifique, tandis que le M2 *Droit du patrimoine et des activités culturelles* est ajouté sans lien structurant en 2^{ème} année de master.

Par ailleurs, il faut aussi souligner l'intervention trop faible de professionnels, y compris dans les cursus à voie directement professionnalisante. De même, la structure des enseignements et l'ouverture aux finalités « professionnelle et recherche » ne sont pas homogènes entre les différentes spécialités de M2 de la formation. Le M2 *Contentieux et règlements des différends* est à finalité professionnelle, alors que les autres M2 sont à finalité recherche et

professionnelle. En outre, on peut relever que la spécialité *Droit international et européen* aurait ainsi besoin de plus de TD, et la spécialité *Droit du patrimoine et des activités culturelles* de renforcer les heures de certains enseignements. Enfin, bien que détaillées sur la forme, les autoévaluations restent lacunaires, et des précisions font défaut sur un certain nombre de points du dossier. Plusieurs éléments devraient être ainsi mieux renseignés (notamment la structure des équipes pédagogiques ou encore l’insertion professionnelle).

Points forts :

- Très forte pluridisciplinarité et transversalité des matières juridiques enseignées.
- Certains enseignements spécifiques (droit de l’arbitrage, gestion du patrimoine) valorisés donnant à cette formation sa grande originalité.

Points faibles :

- Pluridisciplinarité et transversalité limitées à l’idée commune des formations réunies dans ce master, avec une absence de cohérence globale et de cohésion dans l’architecture générale du master et dans la définition des objectifs.
- Faiblesse du pilotage général de la mention.
- Autoévaluation omettant plusieurs informations essentielles (composition des équipes pédagogiques et insertion professionnelle notamment).

Recommandations :

Ainsi, l’objectif est ambitieux, la démarche, consistant à dépasser le clivage droit privé-droit public, intéressante, mais il convient d’aller au bout de celle-ci et de faire naître une cohérence, sans faire perdre aux spécialités leurs spécificités. A cet égard, il pourrait être envisagé de mettre en place un tronc commun minimal et de rendre uniformes les process généraux (finalités, recrutement, évaluations, pilotage, enquêtes). Le développement souhaité des interactions entre les spécialités de la formation, tant au sein des équipes pédagogiques que du laboratoire de recherche serait ainsi plus facile à organiser. Il faudrait par ailleurs donner une place plus importante au conseil de perfectionnement afin d’en faire un outil de fédération interne de la mention.

La formation est donc innovante dans son concept ; elle a un véritable public étudiant ; mais elle doit gagner en efficacité structurelle.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Comme l’indique la dénomination de la mention, cette formation vise à délivrer aux étudiants une formation à la fois pluridisciplinaire (principalement autour des trois spécialités juridiques correspondant aux trois premières sections du CNU : 01 Droit privé, 02 Droit public et 03 Histoire du droit) et transversales, aussi bien par une approche de droit interne que de droit international et européen. Il est indéniable que l’idée commune de transversalité reflète bien les différentes spécialités regroupées dans ce master et en font sa grande originalité par rapport à une construction habituellement disciplinaire des formations juridiques.</p> <p>La construction interne du cursus fait néanmoins apparaître une construction assez cloisonnée malgré les mutualisations. En M1, il y a deux spécialités (<i>Contentieux</i> et <i>Pratique européenne du droit</i>) dont la deuxième présente deux parcours (<i>Droit international et européen</i> et <i>Erasmus Mundus</i>, cursus revendiqué comme « spécifique basé sur l’excellence et la modernité » et qui s’appuie sur un réseau de quatre universités partenaires). Ces deux spécialités, dont on comprend parfaitement le caractère transversal mais dont on voit mal comment elles reflètent, par leurs structures distinctes, une dynamique transdisciplinaire commune au master dans son ensemble, développent en réalité, semble-t-</p>
---	---

	<p>il, avant tout une « dynamique transdisciplinaire » indubitable mais spécifique à chaque spécialité. Ainsi, en M2, on retrouve les deux spécialités en continuité (la spécialité <i>Contentieux</i> s'intitule désormais <i>Contentieux et règlements des différends</i> pour intégrer sa dimension très originale autour de l'arbitrage). Dès lors chaque spécialité aurait pu tout aussi bien donner naissance à deux masters distincts, présentant une continuité et une logique forte dans un enchaînement M1 puis M2 bien construit dans une spécialisation croissante. La réunion de l'ensemble apparaît néanmoins nécessaire, car en M2 une troisième spécialité fait son apparition : <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i>. Cette spécialité, plus marquée encore par une dimension « histoire du droit », relève indubitablement de la logique transversale commune mais ne prolonge logiquement aucune des deux spécialités de M1. Plus même : le rapport souligne qu'elle vient « compléter par une formation juridique poussée, la spécialité <i>Aménagement et gestion du patrimoine naturel et culturel</i> proposé par l'UFR de Géographie, Histoire et Philosophie de l'université de Rouen ». On atteint donc ici une limite à la construction en champs disciplinaires de l'Université. Le rattachement de cette spécialité du master au champ <i>Droit</i> est évident compte tenu de sa forte spécialisation juridique, mais le rapport souligne bien le lien logique existant entre les deux champs autour de la gestion du patrimoine culturel.</p> <p>La dimension quelque peu compartimentée du cursus apparaît aussi quant à ses finalités : si les spécialités <i>Pratique européenne du droit</i> et <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> ont une double finalité professionnelle et recherche, il n'en va pas de même de la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> uniquement professionnelle alors que son originalité aurait peut-être pu justifier une contribution à la recherche par ses finalités. Cela est certes fréquent et disparaîtra à l'avenir.</p> <p>Quoiqu'il en soit, chaque spécialité de la formation vise un domaine professionnel bien précis auquel elles sont très bien adaptées.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le positionnement de la formation dans le champ <i>Droit</i> de l'Université de Rouen est des plus logiques. De même, on comprend assez aisément qu'au milieu de trois masters spécialisés selon les partages disciplinaires classiques (droit privé, droit des affaires et droit public), cette formation réunit les spécialités de master inclassables car relevant d'une démarche pluridisciplinaire droit privé et droit public, ainsi qu'histoire du droit. C'est un positionnement transversal très intéressant, mais d'après le rapport même, le point faible identifié avec le « trop peu d'événements fédérateurs des différentes spécialités » démontre que cet ensemble n'a été conçu que par défaut. Ce qui est compréhensible dans un premier temps est en partie décevant dans un second temps, car la conscience de l'originalité dans la revendication de l'indéniable transversalité juridique n'a semble-t-il pas été exploitée pour repenser les spécialités au-delà de leur rapprochement formel.</p> <p>L'autoévaluation de la formation fait état d'une convergence scientifique avec les thématiques transversales des laboratoires CUREJ (Centre Universitaire Rouennais d'études juridiques) et IRHIS (Institut de Recherches Interdisciplinaires Homme et Société) sans toutefois précisions ou explicitations des réalisations concrètes.</p> <p>En ce qui concerne l'insertion du diplôme dans son milieu d'entreprises et d'association, il n'est fait état que du partenariat de la spécialité de M2 <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> avec la fondation du patrimoine. Il est surprenant que, compte tenu de sa forte dimension professionnelle, le master 1 et 2 <i>Contentieux</i> n'ait noué aucun partenariat avec une des professions vers laquelle la formation a, <i>a priori</i>, vocation à déboucher alors même que des liens évidents apparaissent.</p> <p>Les masters 1 et 2 <i>Pratique européenne du droit</i> sont logiquement bien insérés dans le réseau de quatre universités européennes partenaires de l'Université de Rouen.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Les équipes pédagogiques - distinctes pour l'essentiel entre les spécialités - sont présentées de façon peu claire et non homogène par M1 et M2 (en M1 <i>Contentieux</i> et dans les M2 de droit européen, une simple liste de noms) sans guère de précisions pour en apprécier l'adéquation à la formation dans laquelle ils interviennent.</p> <p>L'autoévaluation de la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> de M2 souligne néanmoins la présence dans l'équipe pédagogique, comme professeurs associés, de deux magistrats du siège et du parquet, ce qui est</p>

	<p>appréciable. En revanche, le tableau de l'équipe pédagogique de M2 ne contient que des spécialistes de droit privé, ce qui est à la fois surprenant (compte tenu d'enseignements de contentieux public) et peu logique dans une formation promouvant la transversalité.</p> <p>L'autoévaluation de la spécialité de M2 <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> fait état d'une liste plus précise de l'équipe pédagogique. Elle comprend ainsi parmi les enseignants-chercheurs deux professeurs d'histoire du droit à Rouen, deux maîtres de conférences de droit privé à Rouen, un professeur et deux maîtres de conférences de droit public à Rouen mais aussi quatre enseignants-chercheurs non juristes de Rouen et Paris 1 (un des quatre) et trois professionnels : le responsable de mission archéologique de l'Eure, le conservateur des bibliothèques de l'Université de Rouen et un avocat. C'est donc une équipe variée, largement pluridisciplinaire et comprenant les professionnels indispensables à la dimension pratique de cette spécialité. Il s'agit ainsi d'une équipe pédagogique bien construite. Son implication dans le pilotage de la formation se limite toutefois à une réunion annuelle.</p> <p>Il est à déplorer que dans la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i>, aucun intervenant étranger n'ait intégré l'équipe pédagogique.</p> <p>Hormis le cas précité de la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i>, l'implication des équipes pédagogiques dans le pilotage de la formation n'est pas détaillée au-delà de la mention de réunions semestrielles.</p> <p>Surtout, de façon générale, la participation de professionnels en tant qu'intervenants reste très limitée, ce qui semble insuffisant.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs des trois spécialités sont assez dissemblables. Comme cela est souligné, la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> est trop récente (2012) pour permettre une analyse pertinente : 9 inscrits en 2012, 6 en 2013 et 13 en 2014. L'insertion professionnelle semble significative avec 62 %, mais les éléments peu nombreux permettent difficilement une interprétation.</p> <p>Concernant la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i> les effectifs de M1 ont fortement augmenté depuis 2012 (13 inscrits) en passant à 25 (2013) puis 23 (2014). Il en va de même en M2 (de 3 et 8 en 2012 et 2013 jusqu'à 19 en 2014). Cette évolution positive est soulignée mais non analysée. Les inscrits du M1 en 2012 et 2013 admis en M2 sont cependant inférieur à 50 %, ce qui atteste d'un taux de réussite moyen à moins que ces chiffres ne retracent que le passage du M1 au M2 de cette spécialité, sans explication toutefois, alors qu'il serait intéressant de connaître les raisons d'une telle déperdition. L'analyse de l'insertion faisant état de la difficulté à suivre des étudiants repartis à l'étranger expliquerait peut-être ces chiffres par un nombre d'inscrits étrangers lié aux échanges Erasmus. Dans tous les cas des explications plus précises seraient les bienvenues.</p> <p>Concernant les effectifs de la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> les effectifs sont bien plus importants mais attestent de fluctuations. En M1, des 33 inscrits en 2010, on est passé à 40 et plus en 2011 (40), 2012 (42) et 2013 (43) pour revenir à 34 en 2014. De même, en M2, de 14 en 2010, puis 19 en 2011, 21 en 2012, 23 en 2013, on revient à 14 en 2014. La baisse surprenante des chiffres en 2014 est expliquée paradoxalement par son attractivité : les nombreuses candidatures extérieures font souffrir la spécialité de nombreux désistements de dernière minute. Les dates limites de candidature et donc d'examen des dossiers ont été avancées en juin 2015 pour éviter cela. Ce reflux serait donc lié à une spécificité conjoncturelle.</p> <p>Les résultats des enquêtes d'insertion font tous état des difficultés à obtenir des réponses. Au regard de ces réponses, on peut observer la baisse du nombre d'inscrits en doctorat pour les spécialités qui ouvrent cette possibilité : <i>Pratique européenne du droit</i> (2 sur les inscrits de 2009 seulement) et <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> (2 sur les inscrits de 2012 seulement). C'est aussi le cas pour les diplômés de la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> pourtant uniquement professionnelle (7 inscrits en doctorat parmi les diplômés de la promotion 2009-2010, 1 pour la suivante et 3 pour celle de 2011-2012).</p> <p>Concernant l'insertion professionnelle, les chiffres peu nombreux ne permettent pas d'apprécier véritablement la situation d'ensemble. Par exemple, pour la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i>, le taux d'insertion professionnelle est moyen (environ 50 %), ce qui peut s'expliquer par les étudiants rejoignant le centre de formation</p>

	professionnelle des avocats.
--	------------------------------

<p>Place de la recherche</p>	<p>On peut noter le parcours recherche des masters <i>Pratique européenne du droit</i> et <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> et l'adossement de la mention au laboratoire CUREJ (Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques).</p> <p>Bien que n'étant qu'à finalité professionnelle, la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> fait état des liens forts entre une des équipes du CUREJ (« Individus, justice, entreprises ») et les enseignements du M2. Les étudiants du M2 sont en effet incités à assister aux communications de l'école doctorale en lien avec leur spécialité ainsi qu'aux colloques et journées d'actualités, semble-t-il fréquents, organisés par l'ensemble des masters 2 sur l'actualité des « modes alternatifs de règlements ».</p> <p>Paradoxalement, l'autoévaluation des spécialités intégrant une finalité recherche est moins disserte sur ce sujet ; celle du parcours <i>DIE</i> semble déduire de sa double finalité une place de la recherche évaluée à 50 %, ce qui ne signifie rien de précis.</p> <p>On peut par ailleurs noter la présence d'une initiation à la méthodologie de la recherche assurée avec des exercices pratiques « indépendamment de la rédaction d'un mémoire de recherche ». Il aurait été intéressant de détailler cet aspect afin de savoir notamment si cela est proposé à l'ensemble des étudiants de M2.</p> <p>Par ailleurs, est mentionnée pour le parcours professionnel du M2 <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i>, la rédaction d'un mémoire : s'agit-il d'une dimension recherche présente aussi dans le parcours professionnel ? Cela n'est pas clair, la fiche RNCP faisant état d'un mémoire et/ou stage.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est attestée par les parcours professionnels offerts dans les trois spécialités de M2 et par la présence d'intervenants professionnels qui n'est pas toujours présentée de façon très détaillée. Cet élément reste néanmoins variable selon les spécialités. Ainsi le parcours <i>Erasmus Mundus</i> de la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i> étant à finalité recherche, la place de la professionnalisation est limitée.</p> <p>Les spécialités <i>Contentieux et règlements des différends</i> et <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> développent un peu plus cette dimension, notamment par la pratique obligatoire en parcours professionnel des stages. La spécialité <i>Contentieux</i> propose des mises en situations concrètes des étudiants mais sans précision supplémentaire.</p> <p>La fiche RNCP est jointe au dossier mais son contenu est variable selon les spécialités (la spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> et le parcours <i>Erasmus Mundus</i> ne détaillant pas les enseignements dispensés).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Cette dimension n'est souvent que mentionnée par les différentes spécialités (même le parcours <i>Erasmus Mundus</i>, à finalité recherche, laisse la possibilité de stages).</p> <p>La spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> de M2 détaille néanmoins bien plus fortement cet aspect, ce qui atteste de sa place fondamentale dans la formation des étudiants. C'est d'ailleurs la seule spécialité à intégrer clairement les stages dans son cursus. Il faut souligner la grande variété des lieux de ces stages conventionnés obligatoires. Des liens privilégiés existent avec les juridictions tant dans par la composition de l'équipe pédagogique que par le statut d'assistant de justice obtenu par plusieurs étudiants chaque année pour effectuer leur stage en juridiction. Ces éléments sont très valorisants pour les étudiants et participent de la qualité de la formation. Enfin, outre des modalités de soutenance de mémoire de stage classiques, il faut remarquer que la spécialité insiste sur le caractère possiblement mixte des stages (effectué en cabinet d'avocat et en juridiction par exemple) Cela contribue de façon supplémentaire à la transversalité de la formation.</p>

	<p>En l'absence d'obligation en M1, les étudiants ont la possibilité de faire des stages encadrés par la formation. Par ailleurs, au niveau du pilotage de la formation, les responsables de la mention et des spécialités « veillent à l'adéquation des stages choisis » avec les objectifs de la formation, ce qui dénote une démarche très pertinente.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Toute la formation comprend au moins des enseignements de droit international en M1 et en M2.</p> <p>Au-delà de cette dimension indispensable qui contribue à harmoniser la dimension générale transversale de la formation, c'est une dimension bien évidemment identitaire pour la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i> avec la mobilité des étudiants en parcours <i>Erasmus Mundus</i> et le 1^{er} semestre de M2 du parcours <i>Droit international et européen</i> effectué obligatoirement dans une des universités partenaires. De même en M1, deux unités d'enseignement de langues étrangères sont présentes. Outre les cours d'anglais ou d'allemand (au choix), les étudiants bénéficient de cours de droit dans la langue considérée quoique des précisions seraient utiles pour en bien comprendre la distinction avec les cours de langue dispensés.</p> <p>La spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> développe de façon plus surprenante cette dimension en soulignant notamment les liens de jumelage entre le barreau de Rouen et celui d'Hanovre-Celle ouvrant la possibilité de stages en cabinet en Allemagne. Des précisions sur le nombre d'étudiants concernés auraient été opportunes. La place de cours de langues est justement soulignée par ailleurs. Tout cela démontre une volonté des responsables de la spécialité d'intégrer au mieux celle-ci dans la transversalité générale de la formation, ce qu'il faut saluer.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'ensemble des autoévaluations précisent la place de la sélection des dossiers pour le passage en M2 (parfois même dès le M1 pour le parcours <i>Erasmus Mundus</i> avec prise en compte des compétences linguistiques). Certaines se cantonnent à cet aspect du recrutement sans analyser l'origine des étudiants.</p> <p>La spécialité <i>Contentieux</i> est ouverte aux salariés qui peuvent valoriser leur cadre professionnel comme lieu de « stage » avec un « haut niveau » de résultats sans précision chiffrée. Quant à la spécialité <i>Droit du patrimoine</i>, elle est ouverte à la VAE et recrute dans les filières juridiques et littéraires, contribuant ainsi à la transversalité du diplôme. Elle est également ouverte à des professionnels pouvant choisir une alternative aux cours en présentiel en suivant l'enseignement à distance, ce qui démontre une grande souplesse de l'organisation.</p> <p>Concernant les passerelles, il est fait état de possibilités ouvertes aux étudiants de M1 de postuler dans une autre spécialité de M2 sous le contrôle d'une commission d'évaluation du dossier déposé.</p> <p>Parmi les aides à la réussite, le parcours <i>Erasmus Mundus</i> fait état de suivi personnalisé possible en raison des faibles effectifs, et le parcours <i>DIE</i> mentionne des « cours spécifique, assistance personnalisée, encadrement pédagogique et administratif de la vie étudiante » mais sans donner plus de précisions. Surtout, aucun suivi ni encadrement formel des étudiants ne semble mis en place dans le cadre du semestre que les étudiants passent à l'étranger. La spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> intègre des cours supplémentaires de paléographie en perfectionnement et le rôle d'une référente, étudiante de la première promotion désormais doctorante qui assiste les promotions, ce qui assure un esprit commun à la spécialité intéressant pour y faciliter l'intégration des étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Il importe de noter l'ouverture de la formation aux professionnels : recrutement à Bac+3 avec cinq ans d'expérience professionnelle en M2 <i>Contentieux et règlements des différends</i>, recrutement de professionnels en activités dans cette même spécialité, VAE et cours à distance en <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i>.</p> <p>Les modalités numériques d'enseignements sont variées, faisant appel au numérique en langues, en « SEAD » (Service d'enseignement à distance) et surtout de façon adaptée aux différentes spécialités : la question de la numérisation des documents intéressant logiquement particulièrement la spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i>. Toutefois, aucun enseignement n'aborde directement les nouvelles technologies ou des outils informatiques spécialement dédiés aux professions concernées.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (écrites et orales, contrôles continus et examens terminaux, soutenance de rapports et mémoires en M2) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique.</p> <p>Chaque spécialité gère ses modalités spécifiques d'évaluation, notamment quant aux modalités chronologiques ou à la composition des jurys.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Cette dimension est le plus souvent confondue avec l'évaluation des candidats. La spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> mentionne un <i>point des compétences fait régulièrement</i> mais sans précisions.</p> <p>Il faut souligner l'aspect plus original de la spécialité de M2 <i>Contentieux et règlements des différends</i>. Les mises en situations sont présentées comme permettant, en cours, de faire dépasser aux étudiants l'approche théorique et donc <i>d'accompagner l'acquisition des compétences</i>. Les modalités de ce suivi ne sont toutefois pas plus précisées.</p> <p>Les compétences que l'étudiant a vocation à acquérir sont nettement identifiées dans les annexes descriptives au diplôme. Toutefois, celle de la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i> ne rentre pas dans le fond des domaines juridiques visés. Elle n'envisage pas les spécificités du parcours <i>Erasmus Mundus</i> qui n'a pas d'annexe descriptive spécifique.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il est fait état d'enquêtes et d'un suivi sur les réseaux sociaux. La spécialité <i>Droit du patrimoine et des activités culturelles</i> invite ses diplômés à venir présenter leur expérience à la nouvelle promotion. La spécialité <i>Contentieux et règlements des différends</i> n'est pas renseignée sur ce point, même pas par un renvoi à la partie générale comme cela est fait pour les deux parcours de la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i>.</p> <p>Le caractère succinct des données et leur caractère sporadique rendent leur utilisation difficile, voire impossible. Aucun outil commun ne semble ainsi avoir été mis en place et le nombre de répondants est faible, voire très faible.</p> <p>Aucune donnée émanant de l'observatoire des étudiants n'est fournie, sauf pour la spécialité <i>Pratique européenne du droit</i>.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement de la mention est composé de « la responsable de la mention et le/la responsable de chaque spécialité ». Ce conseil comprend en outre, « le cas échéant », les présidents de sections CNU concernées (donc toutes par définition pour un master transversal) et le président du Département Droit de la Faculté. Il est précisé que le conseil travaille sur la base des évaluations et « offre » des corrections nécessaires (« contenu de la maquette, organisation pédagogique... »), sans plus de précision.</p> <p>Le conseil de perfectionnement se réunit, semble-t-il, de façon séparée par spécialité sous la forme de plusieurs conseils de perfectionnement distincts. Leur coordination n'est pas mentionnée en dehors de la présence des responsables de spécialités et les pratiques semblent variées ou ne sont pas renseignées.</p> <p>L'autoévaluation de la spécialité de M2 <i>Droit du patrimoine</i> souligne le lien assuré avec les étudiants par un « étudiant référent » qui a permis de mieux organiser la transition entre les cours et la période de stage.</p> <p>Le dossier fait état d'une évaluation de l'offre par les étudiants au travers de questionnaires remis au responsable de la spécialité au terme de l'année (ce que seule l'autoévaluation de la spécialité européenne parcours <i>Erasmus Mundus</i> mentionne aussi), ce qui est classique, mais aussi, ce qui est plus original, « sur la base d'entretiens personnalisés avec les étudiants ». Des précisions quant à de tels entretiens et à leur apport pour le pilotage de la mention auraient été bienvenues.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.